

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE DARGALA

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

DARGALA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N°~~04~~/25/CA/C/SG /SPM

(1)

Le Maire de la Commune de Dargala, Autorité Contractante communique :

L'établissement ci-après, soumissionnaire des projets inscrits dans le cadre du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025, est déclaré attributaire des marchés suivant:

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DAO N°08/AONO/BEC/C-DARGALA/CIPM-D/2025 DU 03/02/2025 relative aux travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de LAMORDE (lot 1) et l'EP de MEREM (lot 2), dans la Commune de Dargala.	ETS ALAM BP : 21 MAROUA, TEL :699 813 776	8 000 000/lot	BIP 2025	TROIS (3) MOIS par lot
DAO N°09/AONO/BEC/C-DARGALA/CIPM-D/2025 DU 03/02/2025 relative aux travaux d'ouverture de la piste OURO-BOKKI-ELEVAGE (3 KM), dans la Commune de Dargala.	ETS ALAM BP : 21 MAROUA, TEL :699 813 776	5 000 000	BIP 2025	TROIS (3) MOIS

Le Directeur de l'établissement ci-dessus désigné est prié de prendre attache avec le service de la passation des marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Diamaré ou avec le service de la passation des marchés de la Commune de Dargala pour les modalités pratiques d'élaboration de la Lettre Commande y afférente.

Ampliations :

- MINMAP/DGMI ;
- PREFET/DIAMARE ;
- SOPECAM;
- CRTV;
- PRESIDENT /CDMP;
- ARMP;
- MAITRES D'OUVRAGES.

Dargala, le 28 AVR 2025

Le Maire,
Najidda Bakari
Le Maire



(1)

DECISION MUNICIPALE N° 04 /DM /C-DARGALA /CIPM-D/25

portant attribution des marchés relatifs à la réhabilitation d'un bloc de deux salles de classes à l'EP de LAMORDE(lot 1) et à l'EP de MEREM (lot 2), dans la Commune de Dargala Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DARGALA

- Vu** la Constitution ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités territoriale Décentralisées ;
Vu Le décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et établissements communaux et ses diverses modifications subséquentes ;
Vu Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les Communes et leurs ressorts territoriaux;
Vu Le Décret N°93/321 du 25 Novembre 1993 portant créations des Communes notamment la Commune Rurale de Dargala ;
Vu Le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du ministère des Marchés publics;
Vu le Décret N°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu l'Arrêté N°000345/A/MINDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;
Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
Vu la Lettre Circulaire conjointe N°000002/LC/MINFI/MINDEVEL du 30 octobre 2024 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2025 ;

Considérant la lettre de proposition N°04/L//C-DARGALA/CIPM/25 du 25 Avril 2025 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Dargala;

DECIDE :

Article 1^{er} : A été retenu comme adjudicataire des avis d'appel d'offres ci-après l'établissement suivant:

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DAO N°08/AONO/BEC/C-DARGALA/CIPM-D/2025 DU 03/02/2025 relative aux travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de LAMORDE (lot 1) et l'EP de MEREM (lot 2), dans la Commune de Dargala.	ETS ALAM BP : 21 MAROUA, TEL :699 813 776	8 000 000/lot	BIP 2025	TROIS (3) MOIS / LOT
DAO N°09/AONO/BEC/C-DARGALA/CIPM-D/2025 DU 03/02/2025 relative aux travaux d'ouverture de la piste OURO-BOKKI-ELEVAGE (3 KM), dans la Commune de Dargala.	ETS ALAM BP : 21 MAROUA, TEL :699 813 776	5 000 000	BIP 2025	TROIS (3) MOIS

Article 2: Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Dargala pour la suite de la procédure;

Article 3: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP/DGMI ;
- PREFET/DIAMARE ;
- DRMAP/SM ;
- SOPECAM;
- CRTV;
- PRESIDENT /CDMP;
- ARMP;
- MAITRES D'OUVRAGES.

